



BOMBES INCAPACITANTES

FO Justice obtient enfin gain de cause

COMMUNIQUÉ :

MAIS LA MOBILISATION CONTINUE !

FO Justice, après des échanges avec le DAP et le Garde des Sceaux, prend acte de l'annonce publique du ministre indiquant avoir donné instruction à l'Administration pénitentiaire afin que l'ensemble des Personnels de Surveillance soient dotés de bombes incapacitantes, avec un déploiement établissement par établissement et une modification rapide du décret permettant cette dotation.

FO Justice le rappelle avec force : cette revendication est portée depuis des années par notre seule organisation syndicale. Elle figurait encore dans notre courrier adressé au Garde des Sceaux le 15 janvier 2026, resté sans réponse jusqu'à cette annonce.

Cette décision constitue donc une reconnaissance tardive mais indiscutable de la justesse des revendications de **FO Justice**, dans un contexte dramatique marqué par des agressions graves et répétées contre les personnels pénitentiaires.



Gerald Darmanin ✓

24 m · 🌐

Suite aux diverses agressions de ces derniers jours qui touchent nos agents et en accord avec les demandes des organisations syndicales, j'ai donné à l'administration pénitentiaire l'instruction pour que tous les personnels de surveillance puissent se voir dotés de bombes incapacitantes. La Direction de l'administration pénitentiaire travaille, à ma demande, sur le déploiement de la dotation prison par prison et la modification rapide du décret qui le permettra.

Cependant, si pour FO Justice cette annonce va dans le bon sens, elle ne saurait suffire !!!

► FO Justice exige toujours :

- L'accélération immédiate du déploiement des pistolets à impulsion électrique (PIE) et des caméras-piétons, indispensables pour faire face à des situations de violences extrêmes.
- L'ouverture urgente de travaux interministériels sur la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiatriques, dont la dangerosité avérée met quotidiennement en péril les personnels. La prison ne peut plus pallier seule les carences de la psychiatrie. Des dispositifs de soins adaptés, y compris sans consentement lorsque la situation l'exige, doivent être mis en place

C'est pourquoi FO Justice maintient le mouvement de retard de prise de service demain, en solidarité avec nos collègues blessés dans leur chair, et pour rappeler que la sécurité des Personnels Pénitentiaires reste notre ligne de conduite !

FO JUSTICE NE TRANSIGERA JAMAIS AVEC LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES PERSONNELS !!!

FO Justice – le 18 Janvier 2026

